



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 mars 2021

n° 044-21

**Objet :** *RS - Approbation de la convention de mise à disposition de foncier et de locaux avec des organismes de formation intervenant au sein du site de l'UDEP*

- date de convocation le 19 mars 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Dominique Pommat à Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés : 16

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 25 mars 2021

délibération n° 044-21

objet **RS - Approbation de la convention de mise à disposition de foncier et de locaux avec des organismes de formation intervenant au sein du site de l'UDEP**

---

Sylvie Koska, conseillère déléguée chargée des relations avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale, de la formation professionnelle et des terrains familiaux des gens du voyage, rappelle que par décision n° 035-20 du Bureau du 27 février 2020, Grand Chambéry a prévu la possibilité de mettre à disposition gratuitement au sein du site de l'UDEP, situé rue de Chantabord à Chambéry, le foncier et les bureaux nécessaires à plusieurs organismes de formation dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif CATEC® (certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés), dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que des formations en espace confiné hors CATEC®.

En contrepartie, ces organismes doivent accueillir au moins un agent de la collectivité lors de chaque session, conformément à la convention ci-jointe.

Il est proposé de renouveler ce dispositif.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

**Vu** la décision n° 035-20 du Bureau du 27 février 2020 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition de foncier et de locaux avec des organismes de formation intervenant au sein du site de l'UDEP,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** la convention ci-jointe de mise à disposition de foncier et de locaux au profit d'organismes de formation, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif CATEC® (certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés), dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que des formations en espace confiné hors CATEC®,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer les conventions avec les organismes de formation ainsi que tout autre document à intervenir,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 044-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de mise à disposition de foncier et de locaux avec des organismes de formation intervenant au sein du site de l'UDEP

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 25 mars 2021

Annexe(s) : projet convention mise à disposition de foncier et locaux

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210325-lmc1H25119H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25119H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2021

Période d'affichage : du au